R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

COMMUNE DE CASE-PILOTE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 11 avril deux mille dix neuf

Présidence *de George GELIE, 1ère adjointe au Maire*
Secrétaire de séance*, Monsieur Luc* ***LABRIDY****, Conseiller Municipal*

Place Gaston MONNERVILLE
97222 CASE-PILOTE
Tél. : 0596 78 81 44
Fax : 0596 78 74 72

Date d'envoi des convocations : Vendredi 05/04/2019
Membres en exercice: 27
Membres présents en début de séance : 17
Procurations : 01
Absents : 11

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi onze avril, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle Frantz BEROSE, lieu habituel de leurs délibérations, en vue de statuer sur les questions portées à l'ordre du jour.

ETAIENT PRESENTS :
George ***GELIE****, Thierry* ***MARECHAL****, Dominique* ***DE JAHAM****, Michel* ***BARIL****, Jeanne* ***CLEMENT****, Monique* ***SEVERE****, Arthur* ***CHARD****, Christian* ***LEONARD****, Luc* ***LABRIDY****, Josiane* ***DOCIN-JULIEN****, Suzie* ***RONDEL****, Ronald* ***DACLINAT****, Edson* ***EUGENE*** *(départ à 18h53), Stéphanie* ***CLAIRICIA****, Chantal* ***DORIN****, Elie* ***CARONIQUE****, Claude* ***ROBINEL****.*

ETAIENT ABSENTS :
Ralph ***MONPLAISIR*** *(excusé), Laurent-Marion* ***SICOT*** *(excusé), Christian* ***LISEE****, Marie-Claire* ***BELIN****, Georges* ***SOTIER****, Sandrine* ***MICHEL****, Marie-Geneviève* ***BERT*** *(excusée), Jean-Pierre* ***ZIE-ME****, Gina* ***SEBASTIEN****, Guillaume* ***SURENA****.*

Procurations remises :
Madame Marie-Geneviève ***BERT*** ***à*** *Monsieur Thierry* ***MARECHAL***

Assistance administrative :
Madame Corinne ***MORJON-BOCQUET****, D.G.S.*

Soit 17 présents en début de séance à 18 heures 44

ORDRE DU JOUR

1. **Débats d'Orientations Budgétaires**
2. **Questions diverses**

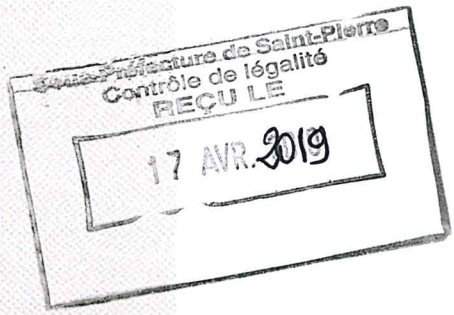

Extrait de délibération du Conseil Municipal du 11/04/2019

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Fort-de-France dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

Délibération n° 2019-08/04.27

1. DEBATS D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le Conseil Municipal de la Commune de Case-Pilote,

- ***VU*** *le Code Général des Collectivités Territoriales,*
- ***VU*** *l'article 11 de la loi du 6 février 1992,*
- ***VU*** *l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,*
- ***VU*** *la loi n°2015-991 du 7 Août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),*
- ***VU*** *le décret n°2016-841 du 24 juin 2016,*
- ***VU*** *la note de synthèse sur les orientations budgétaires de la collectivité annexée au présent rapport ;*

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

1-- ***PREND ACTE*** *de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2019 et sur la base de la note de synthèse annexée à la délibération ;*

*2-****AUTORISE*** *le maire de la COMMUNE de Case-Pilote à prendre toute décision nécessaire à l'application de la délibération.*

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Préfecture de Saint-Pierre
Contrôle de légalité
REÇU LE
17 AVR. 2019

COMMUNE DE CASE-PILOTE ★ MARTINIQUE ★

George GELIE
Première adjointe au Maire

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission en préfecture
Et de la publication, le …..

Extrait de délibération du Conseil Municipal du 11/04/2019

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Fort-de-France dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

COMMUNE DE CASE-PILOTE

Préfecture de Saint-Pierre
Contrôle de légalité
REÇU LE
17 AVR. 2019

RAPPORT INTRODUCTIF AU DEBAT

D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019
POUR LE BUDGET COMMUNAL
ET LE BUDGET ANNEXE DE PLATEFORME

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2019

PREAMBULE

Conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités (CGCT), les communes de plus de 3500 habitants organisent dans un délai de 2 mois précédant le vote du Budget Primitif un débat sur les orientations générales du budget (DOB) de d'exercice.

Ce débat ne donne lieu à aucun vote, mais une délibération en prend acte.

Ainsi, le débat d'orientations budgétaires ne donne pas lieu à un vote, à l'issue du débat.

Il n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

Inchangé depuis l'ordonnance n°2005-1027 du 26/08/2005, le DOB s'est enrichi de nouvelles obligations introduites par, la loi MAPTAM et la loi NOTRe. Cette dernière complète les règles relatives au débat d'orientation budgétaire, en précisant, le contenu, les modalités de publication et de transmission du rapport sur lequel s'appuie le débat d'orientation budgétaire.

En outre la loi de programmation des finances publiques 2019-2022 vient aussi introduire de nouvelles obligations.

Dans le cadre du DOB, la discussion porte sur le caractère opportun et nécessaire des projets de la commune. Le débat fait l'objet d'un rapport, qui est transmis au contrôle de légalité.

Ainsi, le débat d'orientation budgétaire a été institué pour permettre à l'assemblée délibérante :

- De préparer l'examen du budget en fournissant les informations utiles aux conseillers municipaux ;
- D'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité
- De débattre du contexte et des hypothèses retenues pour le cadrage du budget primitif 2019.

Il a pour objectif de donner aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie politique et financière de la collectivité.

La délibération à transmettre au contrôle de légalité doit prendre acte de la tenue de ce débat et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB.

Seront présentés aux membres du conseil municipal les éléments du contexte économique et financier, la situation financière de la commune de Case-Pilote, puis les grandes orientations du budget 2019.

Le contexte de crise est toujours aussi important et malgré l'amélioration des résultats de l'année écoulée, en ce qui concerne 2019, le Maire et son équipe envisagent de maintenir les efforts de gestion pour réduire le déficit tout en maintenant la qualité des services publics.

A - CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER

1°) Contexte international et européen

Après une nette embellie en 2017, la croissance de la zone Euro s'est considérablement affaiblie en 2018. Tensions sino-américaines, Brexit, remontée du prix du pétrole, ajouté à une augmentation de l'inflation.

La France est sortie en 2018 de la procédure européenne de déficit excessif, où elle était rentrée en 2009, mais fait face depuis à une dégradation de ses finances publiques.

Toutefois, le Gouvernement maintien dans la LFI 2019 son objectif d'assainir les finances publiques d'ici 2022. La finalité est de réduire simultanément le niveau des dépenses publiques et le taux des prélèvements obligatoires en vue d'abaisser le déficit public et la dette publique française.

2°) La loi de finances 2019 et la Loi de programmation 2018-2022

Le Projet de loi de Finances 2019 s'inscrit dans la continuité de la Loi de Programmation des finances publiques 2018-2022.

Pour mémoire, la LPFP 2018-2022 définit la ligne que le Gouvernement souhaite donner aux finances publiques d'où la définition des trois principaux objectifs macro-économiques à l'horizon 2022 suivants :

- une baisse de plus de 3 points de PIB de la dépense publique,
- une diminution d'1 point du taux de prélèvements obligatoires,
- une diminution de 5 points de PIB de la dette publique.

Pour ce faire, l'Etat s'assure de la contribution des collectivités locales en prévoyant différentes mesures d'encadrement des finances publiques locales :

- **Plafonnement pour les Concours financiers de l'Etat aux collectivités locales**
- **Contrôle des dépenses des collectivités**
- **Economies de 13 milliards d'euros en cinq ans,**
- **Réforme de la taxe d'habitation,**
- **Menaces sur les dotations,**
- **Contractualisation financière des grandes villes,**
- **Projet de réforme fiscale et refonte des sources de financement :**

Ainsi, jamais l'environnement des collectivités locales n'avait été à l'aube d'une telle mutation.

3°) La Martinique

Selon l'INSEE la Martinique a une baisse annuelle moyenne de 0,8 % de sa population, qui fait d'elle le département de France qui se dépeuple le plus. Les nombreuses émigrations des jeunes Martiniquais et la baisse de la natalité, sont à l'origine du déficit démographique.

Ce déficit migratoire a des conséquences sur la structure de la population et contribue au vieillissement de la population.

Cette situation impacte directement la collectivité, notamment par le vieillissement de sa pyramide des âges de son personnel et par des fermetures de classes dans les écoles.

B – ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

1°) UN CONTEXTE FINANCIER PILOTIN CONTRAINT

1-1 LES FAIBLESSES

La perte du Fond Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP) en 2009

La commune est confrontée, depuis 2009, à la perte du FDPTP à laquelle s'ajoute la diminution de ses principales ressources (dotations de l'État, octroi de mer ...)
La suppression du FDPTP qui représentait environ chaque année 12% du budget de fonctionnement de la commune, représente pour Case-Pilote aujourd'hui, un manque à gagner de 5,2 millions d'euros en 8 ans.

Cette perte n'a pu être compensée ni par les recettes complémentaires générées par l'élargissement des bases fiscales en 2011, ni par les mesures de restrictions budgétaires mises en place depuis 2010. A savoir, la réduction des subventions aux associations, du budget fêtes et cérémonies, la maîtrise des dépenses de téléphonie, d'eau et d'électricité, ni par la hausse d'impôt de 2014, 2016 et 2018.

C'est ainsi que depuis, 2014 le budget est déficitaire en section de fonctionnement.

Par ailleurs, l'action en justice initiée par la commune contre EDF est toujours en cours.

Pour renverser la tendance, la ville espère retirer des recettes importantes grâce à la vente des parcelles de la future zone d'activités de Plateforme (4 millions d'euros d'excédent). En effet, la ville par un jugement de la cour d'appel de Basse-Terre en date du 17 septembre 2018, ayant retrouvée la pleine jouissance de son terrain, elle réalise actuellement les promesses de ventes avec les porteurs de projets intéressés.

Par ailleurs, la commune recherche les financements pour réaliser une zone d'activités au quartier MANIBA.

Des comptes déficitaires depuis 2013

Suite à la perte du FDPTP, recette de fonctionnement, les BP et les CA depuis 2013 sont votés en déséquilibre et sous contrôle de la CRC.

L'objectif initial du Maire était que Case-Pilote bénéficie du plan Cocarde, un prêt à taux zéro pour sa section de fonctionnement.

Mais finalement, la commune a dû se contenter de mettre en place les mesures de redressement préconisées par la CRC pour un retour à l'équilibre envisagé Au 31/12/2019.

Aussi, depuis elle a réalisé les résultats budgétaires suivants sur a section de fonctionnement :

Résultats réalisés en section de fonctionnement :

Section de	fonctionnement
CA 2013	-2,27 M€
CA 2014	-2.40 M€
CA 2015	-1,70 M€
CA 2016	-1,00 M€
CA 2017	-0,841 M€
CA 2018	-0,177 M€

Rappel des objectifs de la CRC :

Section de	fonctionnement
CA 2013	-2.27 M€
CA 2014	-2,27 M€
CA 2015	-2,00M€
CA 2016	-1,53 M€
CA 2017	-0,81 M€
CA 2018	-0,27M€
CA 2019	+ 50.000 €

Pour 2018, l'objectif fixé à la ville a été amélioré de 94 471.20€.

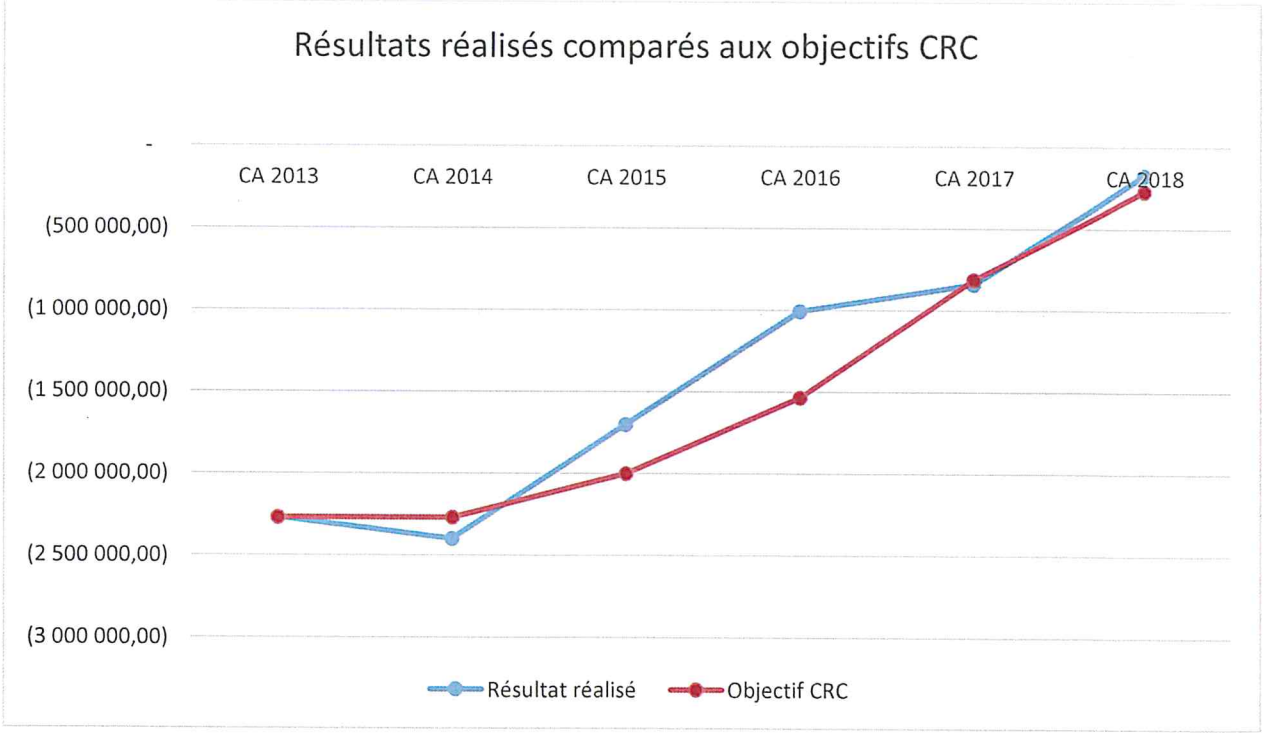

Des recettes en baisse

Baisse des dotations								*en euros*
Nature	**DGF**	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	**Baisse cumulée**
7411	DOTATION FORFAITAIRE	669 530 € **-1%**	597 636 € **-10,7%**	492 928 € **-17,5%**	429 152 € **-12,9%**	387 117 € **-9,8%**	386 411 € **-0,2%**	- 283 119 € -42%
74121	DOTATION DE SOLIDARITE RURALE	221 029 € **+7.3%**	228 436 € **3,4%**	243 442 € **6,6%**	278 291 € **14,3%**	308 161 € **10,7%**	405 656 € **31,6%**	184 627 € 84%
74127	DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	106 933 € **+24.5%**	72 657 € **-32,1%**	89 234 € **22,8%**	78 949 € **-11,5%**	81 706 € **3,5%**	- € **-100,0%**	- 106 933 € -100%
	Total DGF	997 492 € +3.02%	898 729 € **-9,9%**	825 604 € **-8,1%**	786 392 € **-4,7%**	776 984 € **-1,2%**	792 067 € **1,9%**	- 205 425 € -21%

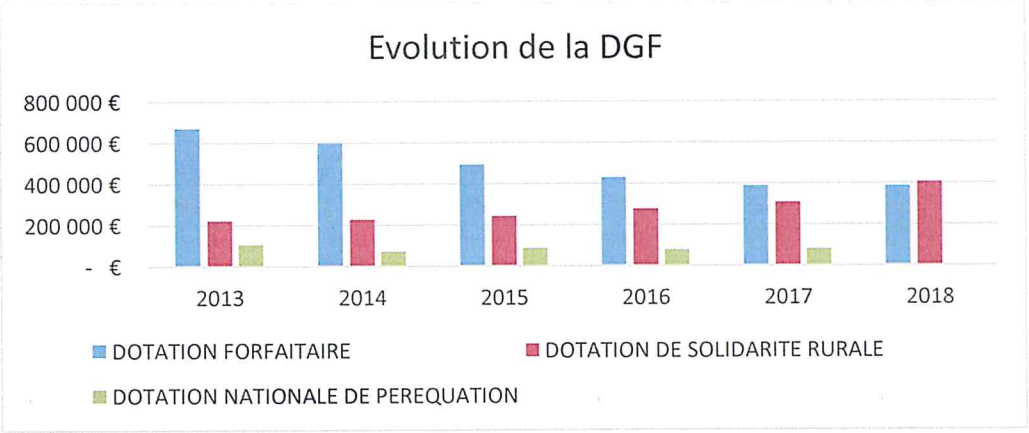

Depuis 2013, les dotations ont chuté de 21%.

L'octroi de mer, autre recette de fonctionnement

Cette recette est très fluctuante puisqu'elle dépend du volume des importations lié à la consommation des ménages. Elle constitue en moyenne 33.42% des recettes de fonctionnement.

L'Europe vient de la pérenniser, ce qui est rassurant.
Après une baisse en 2012, elle amorce une timide reprise depuis 2015. Pour 2018 elle retrouve le niveau de 2011.

	2011	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**
OCTROI DE MER	2,4 M€	2,1M€	2,3 M€	2,2 M€	2,2 M€	2,3 M€	2,3 M€	2,47 M€
Ecarts		-0,3 M€	+0,2 M€	-0,1 M€	+0,05 M€	+0,05 M€	+0,05 M€	+0,05 M€
Evol %		-13%	8%	-5%	+2.5%	2,50%	2,50%	7.3%
% RRF		34.39%	31.68%	36.62%	33.36%	33,42%	33,42%	37%

RRF : Recettes Réelles de Fonctionnement

1.2 LES FORCES

Une commune attractive

Case-Pilote reste attractive en dépit de la baisse de 0.2% de sa population.
Sa proximité avec les communes du centre de l'île constitue pour elle, un atout. Aussi, l'arrivée de la navette maritime en avril 2017 la reliant à Fort-de-France devrait accroître encore son attractivité.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Cumulé
Population au 01/01 (Insee)	4 587	4 490	4 447	4 548	4 558	4 531	4 522	- 65,00
Evol.		-2%	-0.1%	+2.3%	+0.2%	-0.6%	-0,2%	-1%
Permis de construire reçus	38	19	31	28	27	25	38	206

Ainsi, les demandes de permis de construire ont augmenté de 52% entre 2017 et 2018.

La démarche de mutualisation de Cap Nord

Cap Nord a adopté en 2015 son schéma de mutualisation, dans lequel la commune de Case-Pilote s'inscrit totalement afin d'optimiser les coûts de fonctionnement.

5 axes ont été dégagés, et les groupes de travail opérationnels se réunissent sur les thèmes suivants :

1/« Banque partagée de matériels techniques, Création d'un service technique mutualisé, Entretien-Maintenance en régie mutualisée des matériels techniques et roulants, Prestations d'élagage mutualisées en régie ou externalisées ».

2/« Etude de création d'un bureau d'études communautaire ou/et passation d'un accord cadre pour prestations externalisées d'ingénierie ».

3/« Service commun informatique territorialisé par bassin».

4/« Partage de postes d'encadrement (DGS ou secrétaire de mairie) ou cadres A ou B spécialisés (financier, juriste...) entre plusieurs petites communes adjacentes (ex. Basse Pointe avec Macouba, Morne Vert)».

5/« Centrale d'achats, Montage de dossiers de demande de subventions en recettes, Assistance aux petites communes en matière d'optimisation des dépenses et contrôle de gestion ».

6/« groupe de travail pour la mise en place d'une entente communale pour la mutualisation des cuisines centrales du Morne-Rouge ou du Carbet, pour la confection du repas. La commune devant assurer elle-même la livraison ».

7/ Mise en place d'une brigade de l'environnement.

8/ Mise en place d'un plan de formation mutualisé.

Dans cette optique Case-Pilote a désigné un référent chargé du suivi de la mutualisation.

En outre, la Communauté d'agglomération du Pays Nord Martinique dont Case-Pilote est membre, a crée **une brigade fiscale** qui intervient notamment sur le territoire pilotin afin de réviser ses bases fiscales.

Ainsi, s'inscrire dans cette démarche de mutualisation constitue une opportunité pour réduire les charges de fonctionnement, tout en améliorant la qualité de service aux usagers.

Le Fonds de compensation pour la TVA

Le (FCTVA) recette d'investissement, demeure à l'abri des effets de gel. Le taux reste fixé à 16.404% des dépenses éligibles, depuis le 1er janvier 2015.

Toutefois, compte tenu des préconisations de la CRC concernant le gel des investissements, cette recette a diminué de 82% par rapport à 2012.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
FCTVA	538 112 €	184 127 €	215 506 €	217 136 €	258 436 €	202 884 €	96 955 €

Les ventes de Plateforme

Suite à la décision favorable du Conseil d'Etat rendue le 02/04/2015 entérinée par la décision de la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux du 19/11/15, la commune aurait dû concrétiser les ventes.

Néanmoins, un jugement intervenu le 03/05/2016 de la Cour d'appel de Fort-de-France, confirme celui du Tribunal de Grande Instance de Fort-de-France en date du 01/09/2014 qui a déclaré parfaite la vente intervenue entre la commune de Case-Pilote et la SARL GAÎA W.

La commune a fait appel de ce jugement devant la Cour de Cassation qui a tranché en faveur de la commune, en juillet 2017. Par ailleurs le pourvoi en cassation de la SARL GAÎA W a été rejeté en juin 2017.

L'affaire a été rejugée par la cour d'appel de Basse-Terre, en juin 2018, et dans son jugement de septembre 2018, la ville est rétablie dans son bon droit.

1-3 DES RESULTATS 2018 AU DELA DES OBJECTIFS DE LA CRC

Les résultats de 2018 seront repris dès le budget primitif 2019, comme suit :

en euros

RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		7 047 324,86
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		6 383 525,97
RESULTAT DE GESTION DE L'EXERCICE		***663 798,89***
RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		831 831,71
DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		1 137 816,13
Solde d'exécution de la section d'investissement	-	***305 984,42***
RESULTAT PREVISIONNEL DE L'EXERCICE 2018		**357 814,47**
Report en section de fonctionnement	-	**841 327,69**
Report en section d'investissement	-	**1 023 323,15**
RESULTAT REPORTE DE L'EXERCICE 2017	-	1 864 650,84
RESULTAT CUMULE	-	1 506 836,37

Section de fonctionnement		
RESULTAT PREVISIONNEL DE L'EXERCICE 2018		**663 798,89**
RESULTAT REPORTE DE L'EXERCICE 2017	-	841 327,69
RESULTAT CUMULE	-	177 528,80
RECETTES 2018 RESTANT A REALISER (*)		-
DEPENSES ENGAGEES NON MANDATEES		-
RESULTAT CUMULE FONCTIONNEMENT (*) RCE (I)	-	**177 528,80**
Section d'investissement		
DEFICIT DE FINANCEMENT DE 2018	-	305 984,42
EXCEDENT DE FINANCEMENT DE L'EXERCICE PRECEDENT REPORTE	-	1 023 323,15
DEFICIT DE FINANCEMENT CUMULE (I)	-	1 329 307,57
DEPENSE ENGAGEES NON MANDATEES	-	598 076,85
RECETTES RESTANT A REALISER		1 000 183,32
Excédent ou besoin en financement section d'investissement (II)	-	927 201,10
RESULAT GLOBAL DE CLOTURE 2018 EXEDENT OU DEFICIT EXERCICE (I + II)	-	**1 104 729,90**
Rappel Résultat de clôture 2015	-	*1 168 851,74*
Rappel Résultat de clôture 2016	-	*1 040 620,51*
Rappel Résultat de clôture 2017	-	*1 638 526,71*

A noter que l'excédent de la section de fonctionnement en 2018 de + 663 798,89 € permet de réduire le déficit de la commune et d'atteindre un résultat de clôture de la section de fonctionnement de – 177 528,80 €.

- **Résultat du budget annexe de Plateforme**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		101 190,64
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		120 399,08
RESULTAT DE GESTION DE L'EXERCICE	-	***19 208,44***
RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		101 190,64
DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		0,00
Solde d'exécution de la section d'investissement	-	***133 696,60***
RESULTAT PREVISIONNEL DE L'EXERCICE 2018	-	**152 905,04**

Report en section de fonctionnement	-	**25 786,97**
Report en section d'investissement	-	**1 612 739,74**
RESULTAT REPORTE DE L'EXERCICE 2017	-	1 638 526,71
RESULTAT CUMULE	-	1 791 431,75
Section de fonctionnement		
RESULTAT PREVISIONNEL DE L'EXERCICE 2018	-	**19 208,44**
RESULTAT REPORTE DE L'EXERCICE 2017	-	25 786,97
RESULTAT CUMULE	-	44 995,41
RECETTES 2018 RESTANT A REALISER (*)		-
DEPENSES ENGAGEES NON MANDATEES		-
RESULTAT CUMULE FONCTIONNEMENT (*) RCE (I)	-	**44 995,41**
Section d'investissement		
DEFICIT DE FINANCEMENT DE 2018	-	133 696,60
DEFICIT DE FINANCEMENT DE L'EXERCICE PRECEDENT REPORTE	-	1 612 739,74
DEFICIT DE FINANCEMENT CUMULE	-	1 746 436,34
DEPENSE ENGAGEES NON MANDATEES		-
RECETTES RESTANT A REALISER		-
Excédent ou besoin en financement section d'investissement (II)	-	1 746 436,34
RESULAT GLOBAL DE CLOTURE 2018 EXEDENT OU DEFICIT EXERCICE (I + II)	-	**1 791 431,75**
Rappel Résultat de clôture 2017	-	*1 638 526,71*

Avec la vente des parcelles de Plateforme, ce budget devrait être excédentaire.

* * *

SOLVABILITE FINANCIERE

Poursuite du désendettement

NUMERO PRÊT	PRETEUR	CAPITAL RESTANT DÛ AU 31/12/2015	CAPITAL RESTANT DÛ AU 31/12/2016	CAPITAL RESTANT DÛ AU 31/12/2017	CAPITAL RESTANT DÛ AU 31/12/2018
MPH263767EUR/0280927/001/2	DEXIA	481 600,00	421 400,00	361 200,00	301 000,00 €
1225044	CDC	2 300 000,00	2 300 000,00	2 300 000,00	2 300 000,00
CMQ141201W	AFD	1 466 666,68	1 333 333,35	1 200 000,02	1 066 666,69

0001/DC/DC 0035964	BDAF	1 651 229,74	1 651 229,74	1 488 760,73	1 402 002,67
5087797	BDAF	397 869,95	0	-	-
TOTAL		**6 297 366,37**	**5 626 516,14**	**5 349 960,75**	**5 069 669,36**

Après 2 années d'amélioration de sa capacité de désendettement de la commune (encours de la dette/épargne brute), elle **était passée de 2015 à 2016, de 10 à 8 ans.** Ce qui signifiait que Case-Pilote avait retrouvé sa capacité de rembourser la totalité de sa dette en 8 ans.

Sur 2017, la situation s'est dégradée. En 2018 une nette amélioration se dégage, ce qui a conduit à ce que la capacité de remboursement de la dette soit ramenée à 7 ans. Ce résultat est à consolider sur les années à venir.

Pour information, le seuil critique ou zone dangereuse est fixé par les financiers à 11-12 ans.

Ainsi, la capacité de désendettement est l'élément incontournable pour évaluer la situation financière d'une collectivité locale.
Pour autant, cet indicateur ne peut résumer à lui seul la totalité d'une analyse financière et il doit être mis en perspective. En effet, une collectivité locale en phase d'investissement et donc d'endettement peut très bien accepter de laisser ce ratio se dégrader sur un ou deux exercices pour le ramener progressivement vers des niveaux acceptables.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Encours au 31/12	6 862 509	6 479 048	6 297 366	5 626 516	5 349 961	5 069 669
Recettes Réelles de Fonctionnement	6 119 774	6 006 498	6 816 308	6 974 050	708 815	6 747 432
Taux d'endettement (encours/RRF)	112%	107%	92%	82%	80%	75%

Le taux d'endettement de la commune diminue même s'il reste encore élevé. La moyenne des communes d'Outre- Mer en 2012 était de 65,8%.

Une épargne brute positive

L'épargne brute ou Capacité d'Autofinancement (CAF) brute est l'élément central de la gestion communale.

C'est le résultat que la collectivité dégage de sa gestion courante sur la section de fonctionnement auquel sont ajoutés les dotations aux amortissements et provisions pour risques et charges

La CAF brute doit permettre à la commune d'abord de rembourser ses emprunts puis d'épargner ou d'investir.

Après les résultats mitigés de 2017, le résultat de la gestion courante communale pour 2018 est intéressant.

en euros

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Recettes réelles	6 119 774	6 006 498	6 816 308	6 974 049	6 708 815	6 729 082
Dépenses réelles	- 7 384 156	-6 053 902	- 6 191 370	- 6 282 216	- 6 680 270	- 6 009 695
CAF brute	-1 264 382	- 47 404	+ 624 938	+ 691 833	28 546	719 387
Capital de la dette	-492 690	-322 181	-269 559	-537 273	- 356 002	- 280 291
CAF nette	- 1 757 072	-369 585	355 379	154 560	- 327 456	439 096

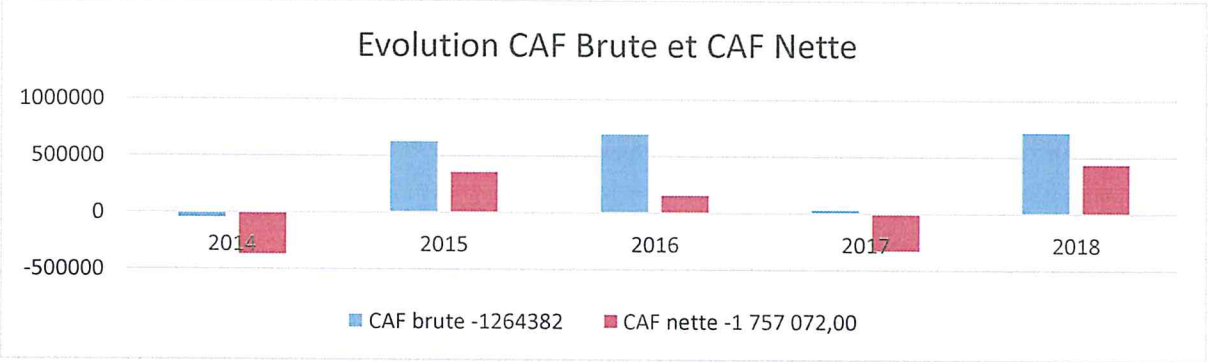

Si en 2017, seule la CAF brute était positive, mais ne permettait pas le remboursement et l'autofinancement, cette année grâce aux efforts réalisés, le paiement de la charge de la dette est possible ainsi que l'autofinancement. Car le montant de la CAF nette s'élève à 439 096€.

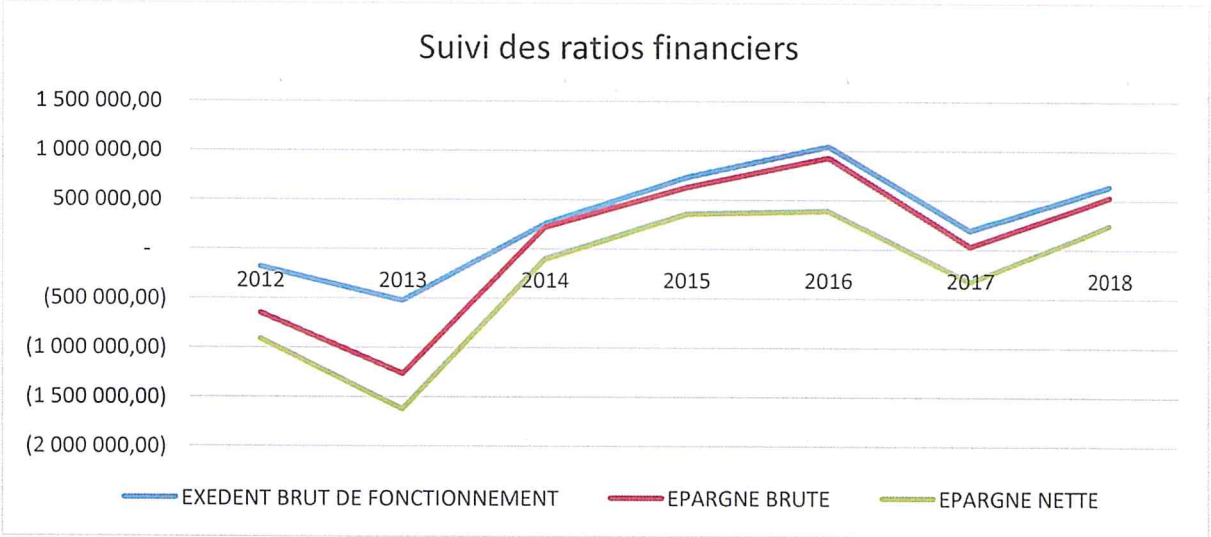

La trésorerie

En 2018, la durée moyenne de paiement de la ville était de 120 jours. En 2015, la durée moyenne de paiement avoisinait les 365 jours. Le délai réglementaire est de 30 jours.

* * *

COMPARAISON AVEC DES COMMUNES DE MÊME STRATE EN 2016

Commune	Case-Pilote	Carbet	Saint-Pierre	Basse-Pointe	Moy strate
Population	4 558	3 786	4 404	3 650	
CAF brute	202 €/hab	-29 €/hab	35 €/hab	58 €/hab	177 €/hab
Encours dette	1 244 €/hab	289 €/hab	247 €/hab	572 €/hab	769 €/hab
Dépenses d'investissement	524 €/hab	201 €/hab	478 €/hab	222 €/hab	397€/hab

On observe que c'est Case-Pilote qui obtient le meilleur résultat de gestion courante en 2016. C'est aussi la commune la plus endettée suite à des investissements très importants réalisés en 2010-2011.

C – LES ORIENTATIONS POUR 2019

1-1/ POURSUIVRE LA MAITRISE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	LIBELLE	2015	2016	2017	2018	VARIATION 17/18	EN %
011	Charges à caractère général	980 804,03	1 017 415,22	955 310,29	920 729,01	- 34 581,28	**-3,62%**
012	Charges de personnel	3 657 570,15	3 713 289,62	3 968 676,21	3 758 825,03	- 209 851,18	**-5,29%**
014	Atténuation de produits	236 859,00	236 288,00	236 288,00	236 288,00	-	**0,00%**
65	Autres charges de gestion	1 155 586,67	960 493,62	1 266 753,21	1 173 480,01	- 96 393,20	**-7,36%**
66	Charges financières	158 586,50	124 299,98	210 931,51	129 080,95	- 81 850,56	**-38,80%**
67	Charges exceptionnelles	1 963,85	230 430,00	42 310,35	789,00	- 41 521,35	**-98,14%**
	TOTAL DEPENSES REELLES	**6 191 370,20**	**6 282 216,44**	**6 680 269,57**	**6 219 191,70**	**- 461 077,87**	**-6,90%**

Ainsi les dépenses réelles de fonctionnement ont diminué de 461 077.87€. Cette baisse concerne l'ensemble des chapitres, et s'explique notamment par :

- La diminution des charges de personnel de 5.29%, soit en valeur 209 851.18€, suite au non-remplacement des départs, un départ à la retraite, ainsi que le changement de budget de plusieurs agents.
- la baisse des charges exceptionnelles et financières.

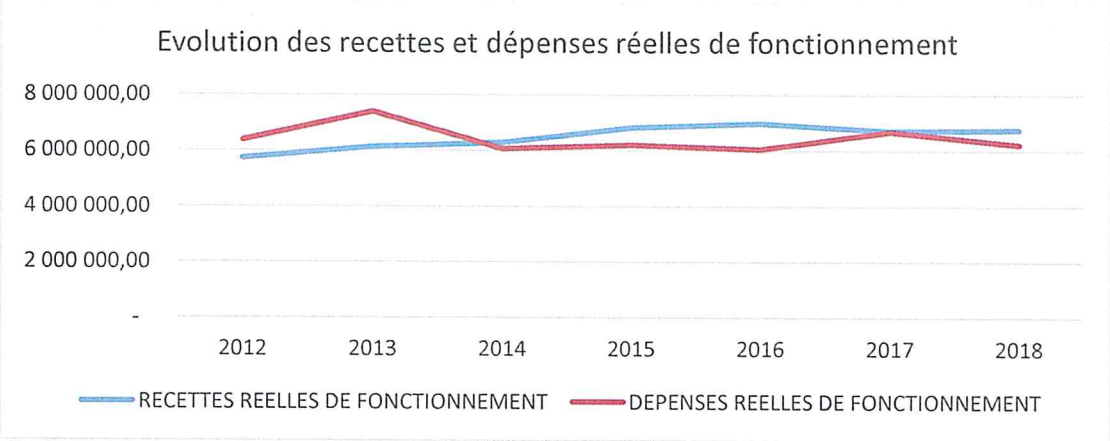

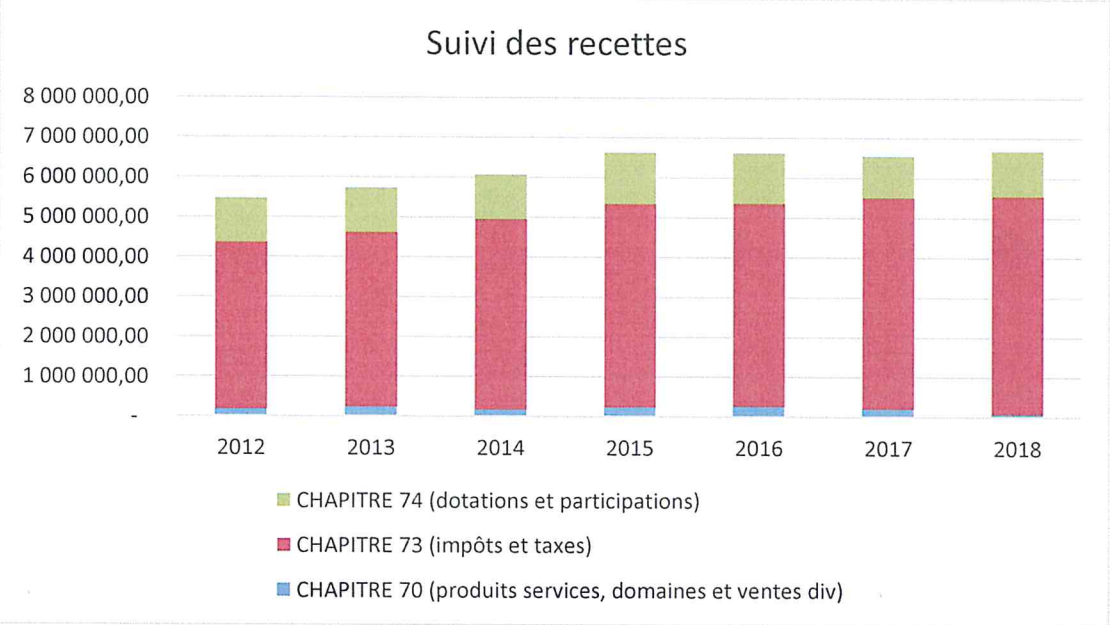

Après une augmentation des recettes, notamment suite à l'augmentation des impôts en 2014, depuis 2015 on assiste à une relative stabilisation de ces dernières. Ainsi, même si on constate une baisse de 3.81% en 2017. Sur 2018 ces dernières augmentent de 0.58%.

En ce qui concerne les dépenses, après la déflation entre 2015 et 2016, sur 2017 on a assisté à une augmentation exponentielle, soit + 10.49%. Soit en valeur 634 341.

Toutefois, en 2018 une politique drastique a permis de réduire celles-ci de 6.90%.

Pour 2019, cette tendance devra être confirmée pour atteindre les objectifs de retour à l'équilibre au 31/12/2019, comme l'a fixé la CRC.

Ainsi, l'objectif fixé d'un déficit de -272 000€, pour 2018 est atteint, car le résultat cumulé de fonctionnement est de -177 528,8€.

OBJECTIF BUDGETAIRE 2019 : RESPECT DU PLAN DE REDRESSEMENT

Toutefois la ville est astreinte au plan de redressement de la Chambre Régionale des comptes, qui lui a assigné des plafonds pour les différents chapitres budgétaires. Par conséquent, le budget primitif 2019 devra impérativement être élaboré en tenant compte de ces derniers qui sont les suivants :

- Le chapitre 011 est plafonné à 900 000 € jusqu'à l'établissement de l'équilibre budgétaire

- Le chapitre 012 est plafonné à 3 900 000 €, puis à 3 500 000 €.

- Le chapitre 65 est plafonné à 1 280 000 € jusqu'au rétablissement de l'équilibre budgétaire.

Afin de pérenniser les résultats obtenus l'équipe municipale souhaite poursuivre ses efforts de maîtrise des charges à caractère général et des autres charges de gestion courante, en allant au-delà des préconisations. Les subventions versées au CCAS, à la Caisse des écoles et aux associations augmentent de 2.09% pour le premier établissement, et de 0.03% pour le deuxième.

Soit en valeur :

- CCAS 2018 : 72 733.76€ 2019 : 74 254.30€
- CDE 2018 : 944 727€ 2019 : 945 000€

La baisse de la participation annuelle de la ville au contrat d'affermage de la crèche est confirmée suite à la signature du nouveau contrat de DSP en décembre 2016 pour 5 ans.

Pour 2019, comme l'année précédente, grâce au contrat Enfance Jeunesse signé avec la CAF, la participation de la commune sera nulle.

Optimisation des dépenses fiscales

Par ailleurs, la ville souhaite optimiser sa dépense fiscale, notamment en réalisant un audit pour la recherche d'économies sur les taxes foncières acquittées. Le cabinet JURICIA conseil, s'est vu confier cette mission.

1-2 LA MAITRISE DES CHARGES DE PERSONNEL :

La ville a suivi les préconisations de la Chambre en ce qui concerne le non-remplacement des départs. Ainsi, sur l'année 2018 elle a pu contenir la masse salariale et même la diminuer de 5.29%, soit une économie de 209 851.18€.

Toutefois, afin d'assurer une continuité de service, à la fin des 14 contrats aidés recrutés dans le cadre du plan de relance, 8 d'entre eux ont été maintenus en service, en contrats à durée déterminée. Pour mémoire il s'agissait de personnel affecté en espaces verts, aux écoles, et pour 2 d'entre eux sur les services administratifs.

Néanmoins, les charges de personnel restent stables en pourcentage, et représentent depuis 2015 : 59% des dépenses de fonctionnement. En effet, la ville a pu maitriser la croissance de ce poste de dépense suite au non remplacement des départs des cadres supérieurs.

Pour l'année 2019, plusieurs éléments vont impacter le budget de personnel :

- La revalorisation du SMIC, de 1.52% à compter du 01/01/2019, soit une augmentation des dépenses de rémunération, pour les agents contractuels.

- Les augmentations annuelles de charges patronales, le versement transport qui passe de 1.05% à 2% soit une augmentation du taux de 90.48%, la cotisation accident de travail qui augmente de 2.35%.

- L'ensemble de ces augmentations, ajoutée au Glissement Vieillesse Technicité du personnel (GVT : qui correspond à la variation de la masse salariale à effectif constant (avancements d'échelons, avancements de grades, changements de cadres d'emplois), s'élève à 30 000€.

- Toutefois, la décision du gel pour 2018 et le report sur 2019 du Protocole d'accord relatif à la modernisation des Parcours Professionnels, Carrière et Rémunération, (PPCR) visant notamment à améliorer la politique de rémunération de la fonction publique, permet d'éviter une hausse comme en 2017. Ainsi, le report prévu sur l'année 2019 présage d'une augmentation du chapitre 012.

- Sur l'année 2019, à ce jour il n'y a pas départ en retraite de prévu.

Ainsi, le plafond de dépenses pour les charges de personnel que la Chambre Régionale des comptes avait fixé à 3 500 000€ dans le plan de retour à l'équilibre a été revisité et fixé à 3 900 000€ en 2018. Le montant réalisé est de 3 758 825.03, soit une économie de -1.08%.

A compter de 2019 la chambre a astreint la ville à respecter un plafond de 3 500 000€.

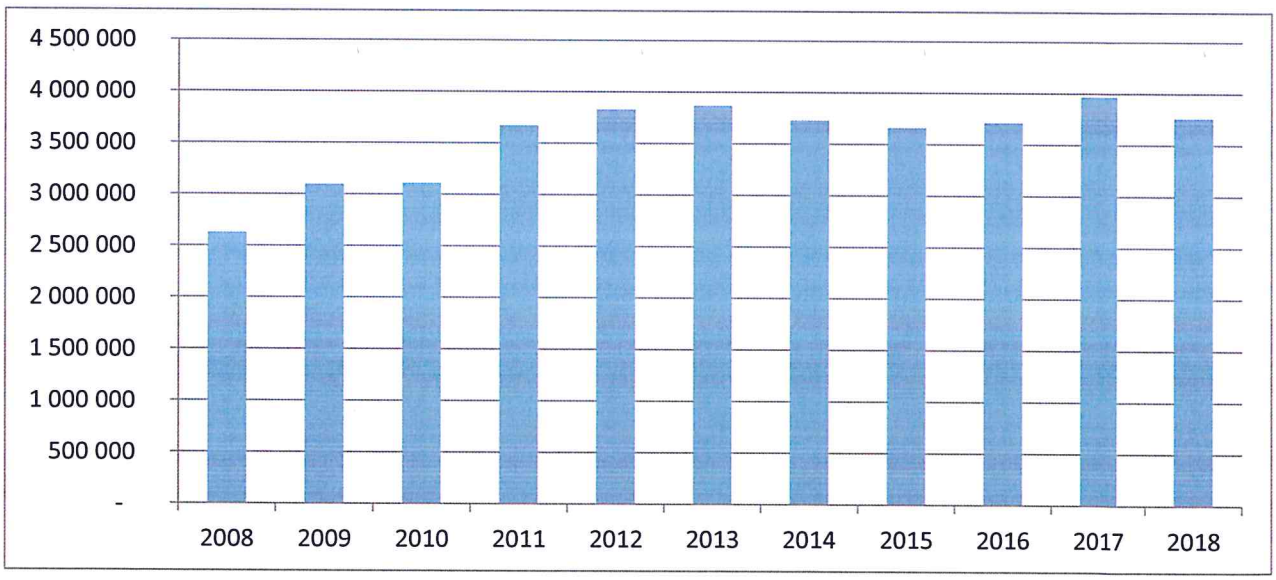

COMPARATIF EFFECTIF COMMUNE DE 3500 A 9999 HABITANTS

Source Observatoire de l'emploi de la FPT d'avril 2017, chiffres au 31/12/2014

	France	**Case-Pilote**	Martinique
TITULAIRES ET STAGIAIRES	75.99%	**84.00%**	46.60%
NON TITULAIRES	17.60%	**5%**	35.90%
EMPLOIS AIDES	6.5%	**11%**	17.90%

La composition de l'effectif global au 01/12/2017 :

	COMMUNE	CDE	CCAS	TOTAL
TITULAIRES	**83**	**20**	**1**	**104**
NON TITULAIRES	**4**	**2**	**0**	**6**
CUI	**13**	**1**	**0**	**14**
	100	**23**	**1**	**124**

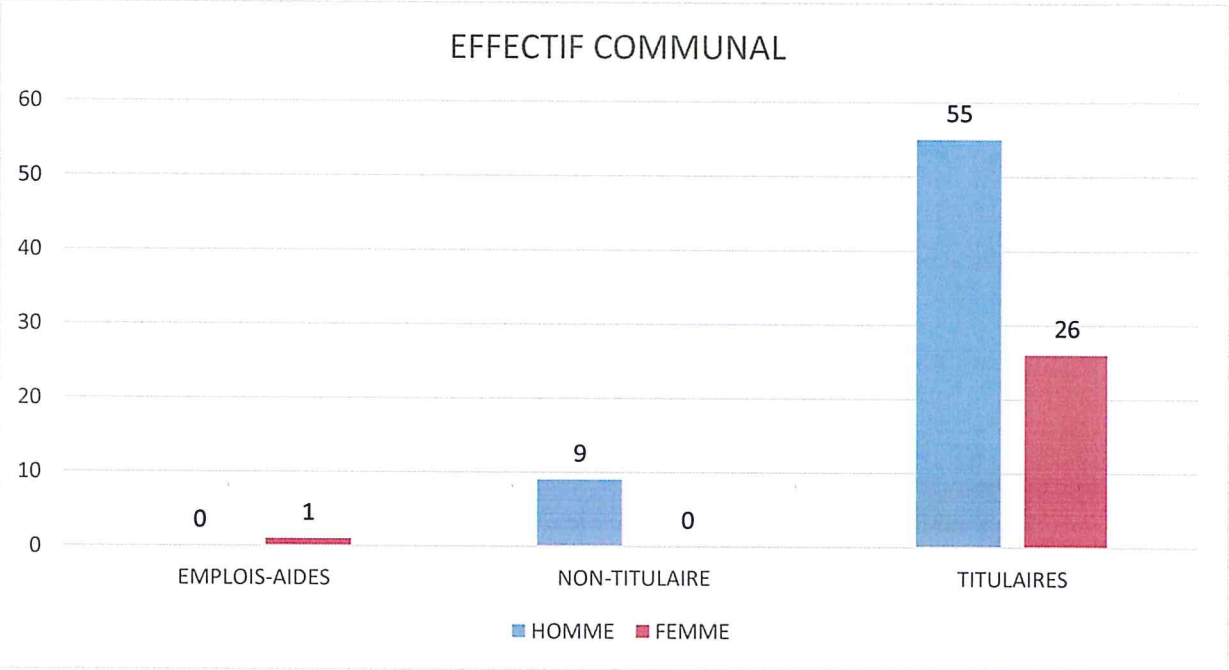

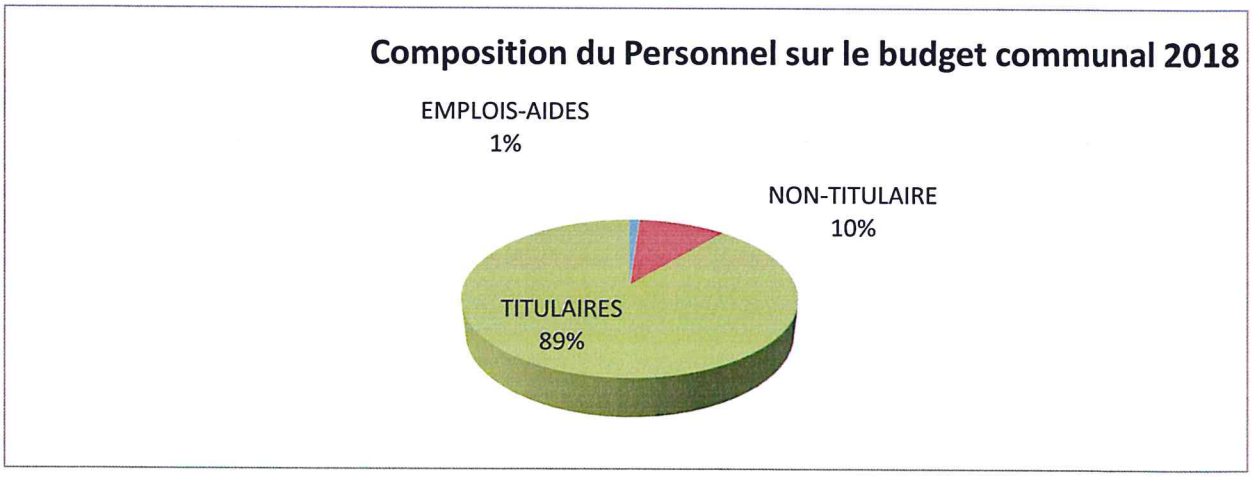

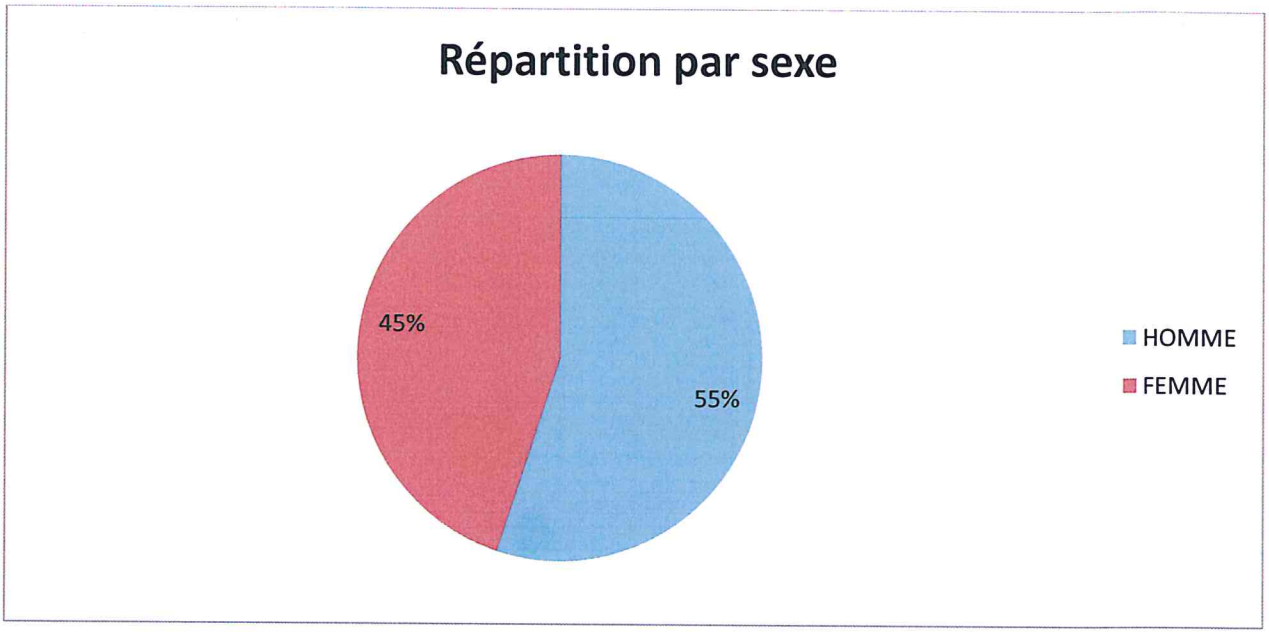

La répartition du personnel par catégorie hiérarchique au 31/12/2018:

CATEGORIES	COMMUNE	CDE	CCAS	TOTAL
A	1	-		1
B	3	-	-	3
C	87	27	2	116
TOTAL	91	27	2	120

Comparatif des taux d'encadrement (2018)

	A	B	C
VILLE DE CASE-PILOTE	1%	2,%	97%
COMMUNES DE 3500 A 9999 habitants de Martinique	2,80%	4.2%	93%

Le taux d'encadrement (A+B) de la ville est de 3%. Pour les autres communes de même strate, il est de 7%.

Il conviendra de renforcer la démarche de compétences internes pour renforcer l'encadrement intermédiaire (catégorie B) compte tenu du contexte budgétaire contraint.

On observe un vieillissement de la pyramide des âges du personnel. En effet, les 50 ans et plus représentent 49% de l'effectif.

REPARTITION PAR CLASSE D'AGE DE L'EFFECTIF GLOBAL au 12/2018

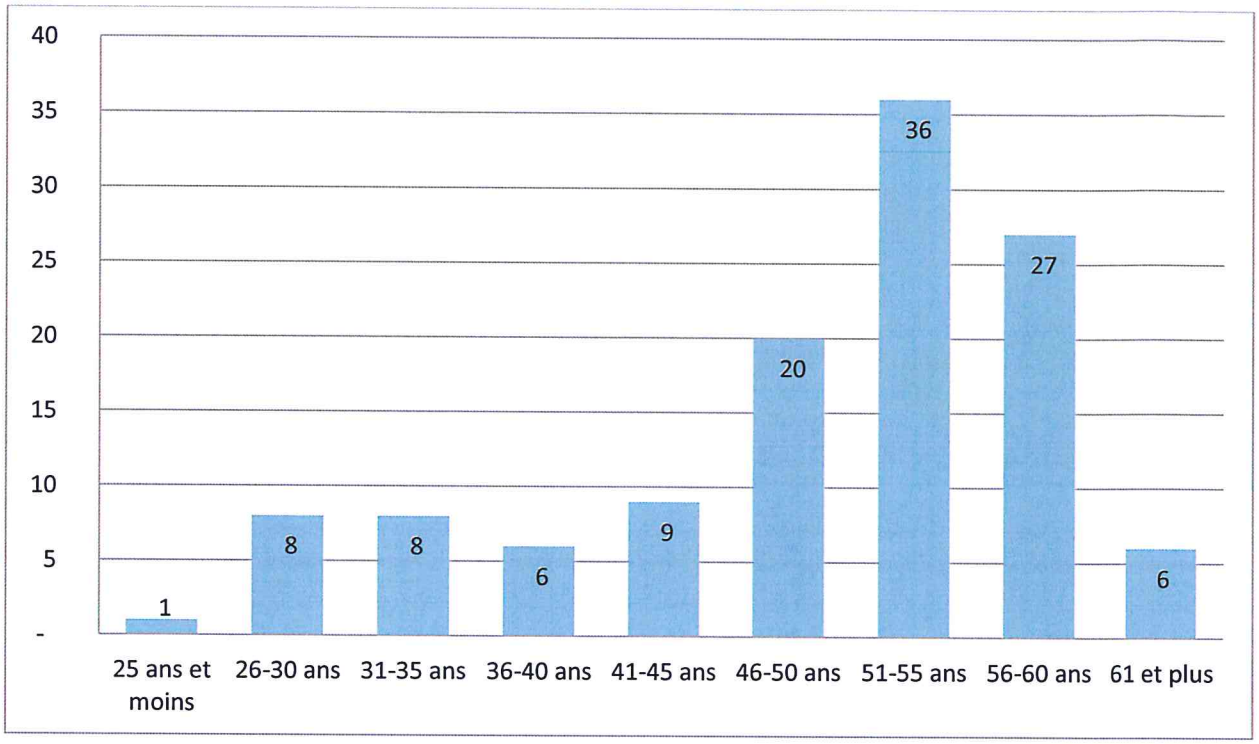

Les prévisions de départ à la retraite, sur la base d'un départ à la limite d'âge sont les suivants :

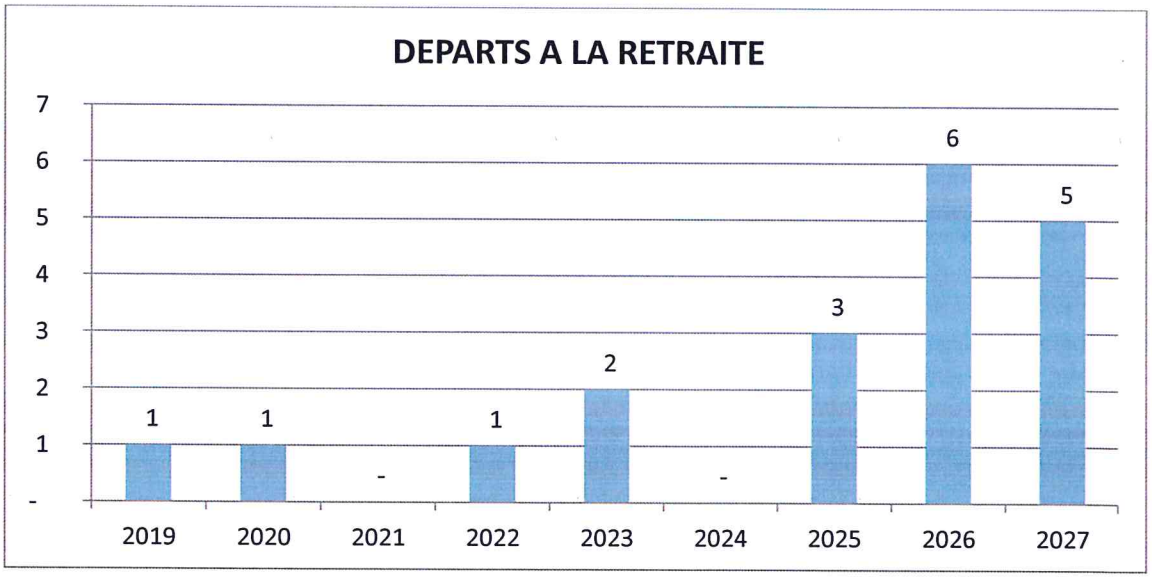

Ainsi d'ici 2028, 23% de l'effectif actuel sera parti en retraite, soit 25 agents :

Le gain résultant des départs à la retraite sur les 2 prochaines années, avec uniquement 3 agents, est minime. C'est pourquoi une définition claire des orientations en matière de RH en lien avec les représentants du personnel, est nécessaire impliquant le gel des recrutements, le gel des avancements et des promotions internes et favoriser les redéploiements internes.

La difficulté est de concilier renforcement des compétences et de la qualité du service public avec la logique financière de retour à l'équilibre.

1-3 Optimiser les recettes en dépit de la baisse des dotations de l'Etat

A/ Proposition de diminuer les impôts en 2019 du montant de l'augmentation 2018 :

En 2014, une augmentation d'impôts de 26,79% a été réalisée représentant une hausse supplémentaire de recettes fiscales de 449 383 € pour 2014. Le produit fiscal en 2014 a été de 2 126 357 €.

Pour 2015, il n'y a pas eu d'augmentation d'impôts. Les recettes fiscales ont été de 2 179 680 €.

En 2016, le Préfet a augmenté les impôts de +1,41% pour la taxe d'habitation, de + 1,86% pour le foncier bâti, de +1,18% pour le foncier non bâti. Cela a représenté une recette fiscale supplémentaire de 111 580 €.

Pour l'année 2018, la CRC ayant corrigé les recettes de fonctionnement et procédé à l'augmentation de la subvention allouée à la caisse des écoles, ce qui avait conduit à augmenter le déficit de la ville. En conséquence, la Chambre avait demandé au Préfet d'augmenter les contributions directes de 100 000€.

Il convient de rappeler que les taux appliqués sur la commune sont parmi les plus élevés de l'île :

Taux appliqués après l'augmentation d'impôt de 2018

- Taxe d'habitation : 30,83%
- Taxe foncière bâti : 40,72%
- Taxe foncière non bâti : 24,87%

Taux appliqués avant l'augmentation d'impôt de 2018 :

- Taxe d'habitation : 29,61%
- Taxe foncière bâti : 39,10%
- Taxe foncière non bâti : 24,87%

L'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019 adressé à la ville par la Direction des Finances publiques, en date du 11 mars 2019, indiquait un montant prévisionnel de recettes au titre des nouveaux taux de 2 555 244€.

Fort de ces éléments, monsieur le Maire propose à l'assemblée de réduire les impôts 2019 du montant décidé par la CRC l'an dernier soit une diminution de 3,96 %. Par conséquent les dépenses seront réduites au BP d'autant.

Il faut préciser que, si le principe de cette réduction d'impôt est validé, et le retour aux anciens taux d'imposition, les recettes prévisionnelles attendues seront d'un montant total de 2 453 822€, soit la 101 422€ de recettes en moins.

B/ ventes des parcelles de la zone d'activité

- Zone de plateforme

Suite à la fin du contentieux relatif à la parcelle de plateforme, la commune est en train de réaliser les promesses de ventes.

Outre cette recette d'investissement, la commune bénéficiera d'une augmentation du produit fiscal lié à l'installation de nouvelles entreprises sur le territoire.

C/ Gel des investissements

A noter que le dispositif d'aide régionale aux communes versé chaque année dont la ville était bénéficiaire, pour un montant d'environ 450 000 €, aide maintenue par la CTM, lors de son érection en 2015, est arrivé à échéance.

Ainsi, un nouveau dispositif est en cours d'élaboration, qui supprime le principe de droits de tirages, mais qui serait basé sur le financement des projets les plus aboutis, et proche de leur réalisation.

Pour 2019, l'objectif principal est de réduire le déficit de la commune. Aussi, le Maire n'envisage aucune grosse opération d'investissement, et propose ainsi de virer le résultat dégagé sur la section de fonctionnement sur la section d'investissement.

Par conséquent il propose au conseil municipal de n'engager l'ensemble des projets qu'une fois le produit des ventes des parcelles de Plate-Forme réalisé.

Par ailleurs les projets présentés ci-dessous, ne seront mis en œuvre que sous réserve que la ville ait les ressources financières suffisantes, nécessaires à la mobilisation de sa quote-part.

Pour mémoire les projets en instance sont les suivants :

DETAIL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT

	OPERATIONS EN COURS D'INSTRUCTION	OBJECTIFS/ OBSERVATIONS
1	Rénovation du kiosque à poissons	Mise aux normes
2	Adressage des quartiers	Aménagement de la commune
3	Sécurisation des écoles : réfection toiture de l'école maternelle, installation de barrières sécurisée, pose de ralentisseurs	Sécurisation de l'école
4	Agrandissement de la mairie	Améliorer la qualité du service public
5	Réfection des voies de la place du Bourg	Aménagement de la commune, Sécurisation voirie

6	Réfection voirie Citronnelles suite intempéries	Aménagement de la commune, Sécurisation voirie
7	Dragage de la rivière de Case-Pilote	Sécurisation, Lutte contre les inondations
8	Construction bâtiment communal à Petit-Fourneau	Aménagement de la commune
9	Construction aménagement urbain à Batterie, aire de jeu pour enfants	Aménagement de la commune
10	Rénovation église	Sécurisation site,
11	Aménagement d'un point de vue sur le calvaire, (Financement CAP Nord)	Développement économique et touristique
12	Construction d'une déchetterie financée par le SMTVD	Création d'équipement communal
13	Aménagement d'un parcours santé (Participation CAPNORD pour 105 000€)	Sécurisation des sportifs, Développement touristique
14	Mise hors d'eau de l'habitation l'Enclos, (recherche de financement)	Restauration du patrimoine, Développement touristique
15	Réalisation des ventes de PLATEFORME	Création d'emplois, Développement économique
16	Réalisation d'une zone d'activités à Maniba, (en attente financements)	Création d'emplois, Développement économique
17	Réalisation d'un ouvrage hydraulique à Moulin à Eau, (en attente financements)	Lutte contre inondation, Désenclavement
18	Eclairage de l'espace sportif (en attente financements)	Mise aux normes, Développement des activités sportives
19	Accessibilité des bâtiments publics du Bourg, (en attente financements)	Mise aux normes, Aménagement de la commune
20	Sentier botanique et sportif cascade de Grand-fond	Développement économique et touristique
21	Réfection de la voie de Derrière l'Enclos (recherche de financements) financement DSIL et CAPNORD	Sécurisation habitations
22	Création d'un complexe touristique et sportif	Portage CAP Nord (inscription au SCOT)
23	Port de plaisance exemplaire (recherche de financements)	Portage CAP Nord (inscription au SCOT)
24	Rénovation de l'éclairage de l'espace sportif	Mise aux normes, développement de la pratique sportive
25	Rénovation de l'éclairage public	Mise aux normes, réalisation d'économies
26	Redynamisation du centre bourg et de sa façade maritime	Développement de l'attractivité, création d'emplois et le développement économique de la commune.

Tels sont les éléments financiers qui seront détaillés à l'occasion du vote du BUDGET PRIMITIF 2019.
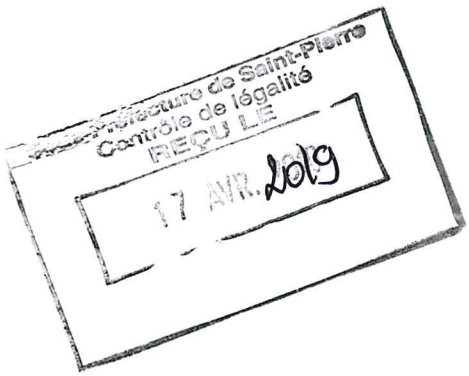
Les membres du conseil municipal sont invités à enrichir de leurs observations ce débat d'orientations budgétaires.